Rapport Europe plus trente

- Commission Des Communautés Européennes

▶ **To cite this version:**

- Commission Des Communautés Européennes. Rapport Europe plus trente. [Rapport de recherche] Centre national de l'entrepreneuriat(CNE); Commission des communautés européennes. 1975, 58 p., figures. hal-02185188

HAL Id: hal-02185188

https://hal-lara.archives-ouvertes.fr/hal-02185188

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

M. GODET

Commission des Communautés européennes

LG LIP 1

RAPPORT

EUROPE PLUS TRENTE

1. Le programme FAST

Le programme FAST (Forecasting and Assessment in the field of Science and Technology) a été lancé en 1978 par la Commission des Communautés Européennes pour une période de cinq ans. Son objectif principal est de "contribuer à la définition des objectifs et priorités à long terme de R & D de la Communauté", par la "mise en lumière des perspectives, des problèmes et des conflits potentiels susceptibles d'affecter son développement".

Cette mission prospective (*) axée sur trois domaines principaux (ressources, structures industrielles, changement social), est étroitement associée à une mission de coopération consistant à :

- procéder à un état de l'art sur les recherches existantes dans la CEE et ailleurs (recensement des groupes de prospective et de recherche et évaluation de leurs travaux);
- mettre en place un système informel d'information et créer des réseaux d'échanges entre les centres européens de prospective et de recherche.

La tâche essentielle pour FAST est par conséquent de mener, en collaboration avec les centres européens de prospective et de recherche, des études sur :

a) Les changements structurels qui risquent d'affecter le développement à long terme de la Communauté, principalement dans le domaine des ressources, des structures technologiques et industrielles et du changement social.

b) Les orientations alternatives de R & D pour contribuer à résoudre les crises ou saisir les opportunités résultant des changements structurels prévisibles.

L'équipe FAST (10 personnes, dont 6 chercheurs) est rattachée à la Direction Générale de la Recherche, de la Science et de l'Education (DG XII).

(*) Le programme FAST est la première expérience du genre, dans la mesure où la variété des domaines d'étude et des horizons participe bien de la vision globale et caractéristique principale de la démarche prospective.

2. Les actions FAST

2.1. Compte tenu du large champ couvert par ses objectifs, le programme FAST doit d'abord être orienté à partir d'une sélection des zones-problèmes les plus significatives pour l'avenir de l'Europe.

Pour mener à bien cette sélection, l'équipe FAST a réalisé une analyse des principaux problèmes et défis auxquels devra faire face l'Europe (commerce international, système monétaire international, énergie, matières premières, spécialisation industrielle, convergences et divergences européennes, etc...), dont les résultats préliminaires sont présentés dans le rapport "l'Europe en Mutation" (juillet 1979).

Une liste d'une vingtaine de zones-problèmes, couvrant les ressources, la population, la formation, la production, les modes de vie, l'organisation sociale, la technologie et l'écologie a été élaborée. Le choix définitif des thèmes de recherche centraux est en cours de réalisation.

2.2. L'équipe FAST dispose de plusieurs moyens d'action, pour mener à bien ses travaux, à côté des études qu'elle réalisera elle-même :

- passation de contrats d'étude auprès d'experts (état de l'art sur un problème, où étude approfondie);
- financement complémentaire de programmes de recherche de centres et d'institutions européennes d'intérêt direct pour FAST;
- organisation ou participation à des séminaires, ateliers, conférences;
- organisation de réseaux d'information et d'échange de données, autour d'un Comité ad hoc regroupant des représentants de chaque pays membre. Ces réseaux seront élaborés peu à peu et de manière informelle, au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir, notamment lors des investigations de FAST sur les zones-problèmes;
- développement de contacts et d'échanges au sein même de la Commission, en associant les Directions concernées aux études menées par l'équipe, et en organisant des journées d'information "(Journées FAST)" sur des sujets nouveaux ou controversés.

Commission des Communautés européennes

RAPPORT

EUROPE PLUS TRENTE

RESUME

Ce rapport a été confié par contrats à un groupe d'experts indépendants de la Commission en application de la résolution du Conseil du 14 janvier 1974.

Son contenu ne représente pas nécessairement les vues de la Commission. En outre, celle-ci n'assume pas, à ce stade, la responsabilité quant à l'exactitude des informations reprises dans ce rapport.

RESUME DU RAPPORT EUROPE PLUS TRENTE

INDEX

Toile de fond
Opinion du Comité du Projet
Liste des principales recommandations

RESUME DU RAPPORT

Introduction Générale : La prévision pour l'Europe
1ère Partie : Voies et Moyens
2ème Partie : Domaines de la prévision
3ème Partie : Evaluation technologique
4ème Partie : Europe Plus Trente

TOILE DE FOND

Ce rapport a été demandé par une décision du Conseil des Ministres des Communautés Européennes du 14 Janvier 1974, sur proposition de la Commission des Communautés Européennes.

Les personnalités suivantes ont participé aux travaux en tant que membres du Comité du Projet ou de l'Equipe du Projet :

COMITE DU PROJET

Dr. L. Bölkow	Geschäftsfuhrer, Messerschmidt Bölkow-Blohm, GmbH
Prof.A. Buzzati-Traverso	Senior Scientific Adviser to the United Nations Environmental Programme, formerly Assistant Director for Science, UNESCO
Prof. H.B.G. Casimir	President of the Royal Academy of Arts & Sciences, Amsterdam
Prof. Umberto Colombo	Director of Corporate Research and Strategic Planning Montedison, Milan
Prof. R. Dahrendorf (1)	Director of London School of Economics. Formerly a European Commissioner
Prof. Bertrand de Jouvenel	Founder of Association Internationale Futuribles

(1) A partir d'Octobre 1974

Lord Kennet, Chairman	Formerly Parlementary Secretary for Housing and Local Government U.K. Government
Dr. Alexander King	Chairman, International Federation of Institutes of Advanced Study. Cofounder Club of Rome. Formerly Director General for Scientific Affairs, OECD
Dr. H. Hermann Koelle	Professor of Space Technology and Systems Engineering. Founding President, Berlin Centre for Futures Research
Dr. Max Kohnstamm	Principal of the European University Institute
Mr. Keith Pavitt	Senior Fellow, Science Policy Research Unit, Sussex University. Member of Directorate for Scientific Affairs, OECD.
Prof. P. Piganiol	Président de l'Association Internationale Futuribles Paris
Prof. I. Prigogine	Professeur à l'Université Libre de Bruxelles.
Prof.P.Norregaard Rasmussen	Professor of Economics at the University of Copenhagen.
Senator Mary T.W.Robinson	Professor of Law, Trinity College, Dublin. Barrister.

Prof. R. Saint-Paul	Président du Département Economie et Gestion au Conservatoire National des Arts et Métiers, Paris. Directeur du Centre Science, Technologie et Société, Paris.
Dr.Ing. J. Seetzen	ASA/Arbeitsgemeinschaft der Grossforschungs-Einrichtungen ; Director General of former IIMT, Milan.
Prof. H. Thiemann	Consellor and R & D Coordinator, Nestlé Alimentana S.A. Vevey. Formerly Director General, Battelle, Geneva.
Prof. P. de Wolff	Professor of Econometrics, University of Amsterdam.

GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET

Dr. Berhard Badura	Universitaet Konstanz, Fachbereich Soziologie.
Dott. Ugo Businaro	Fiat, Turin. Direzione Centrale Ricerca e Sviluppo
M. Bernard Cazes	Commissariat Général du Plan d'Equipement et de la Productivité, PARIS.

Prof. M. De Cecco	Professor of International Economics, University of Siena ; Visiting Professor at the Royal Institute of International Affairs, London.
Dr. Sam Cole	University of Sussex, Science Policy Research Unit.
Prof. Dr. Meinolf Dierkes	Adjunct-Professor of Public Affairs at Carnegie-Mellon University, Pittsburgh ; Head of Applied Social and Behavioural Science Research Division of the Battelle Institute, Frankfurt.
Prof. Dr. H. Flohn	Meteorologisches Institut, Bonn.
Sir. George Godber	Formerly Chief Medical Officer, England.
Dr. François Hetman	OECD, Directorate for Scientific Affairs.
Prof. Dr. J. De Hoogh	Landbouw-Economisch Instituut, The Hague
Prof. Torsten Husén	Professor of Education, University of Stockholm ; Director, Institute for the Study of International Problems in Education.
Mr. Erling Joergensen	Danmark Statistik ; President of Central Council of Education of Danmark.
Lord Kennet, Director	(Voir plus haut).

Prof.Dr. Beate Kohler	Professor of Political Science, Technische Hochschule, Darmstadt.
Mr. Gerald Leach	International Institute for Environment and Development, London.
Dr. H. Paschen	Studiengruppe für Systemforschung, Heidelberg.
Prof. P. Piganiol	Président de l'Association Internationale Futuribles Paris
Mr. Terence Price	Secretary General, The Uranium Institute ; Formerly Director of the Defence Operational Analysis Establishment, United Kingdom.
Prof. ir. O. Rademaker	Technische Hogeschool, Eindhoven.
Prof. Giuseppe Sacco	Professor of Industrial Economics & Policy, Department of Political Science, Florence University.
Dr. Craig Sinclair	Consultant, Environment Directorate, OECD.
Prof.Dr. Kurt Sontheimer	Professor of Politics, Geschwister-Scholl- Institut für Politische Wissenschaft, University of Munich.
Mr. L. Thiriet	Commissariat à l'Energie Atomique. Département des Programmes, Paris.
Mr. J. Thomson (1)	Head of the European Intercity Transport Study, OECD, PARIS.

(1) A partir de Mars 1975

Prof. Guillaume Wunsch	Université Catholique de Louvain, Département de Démographie.
Mr. W. Zegveld	Director, Industrial Liaison Department, TNO (Netherlands, Applied Research Organisation), The Hague.

Opinion du Comité du Projet EUROPE PLUS TRENTE

Conformément au paragraphe 2 de la délimitation de ses pouvoirs où il est dit : "le Comité donnera à la Commission son opinion sur le rapport final de l'Equipe",

Tenant compte de la résolution du Conseil des Ministres du 14 Janvier 1974, il est dit : " Le Conseil prend note du fait ... que la Commission se propose de soumettre des propositions précises dans le futur proche sur la base des résultats du programme préliminaire",

Constatant que le programme préliminaire en question a été mené à bien par l'Equipe du Projet EUROPE PLUS TRENTE pendant les années 1974 et 1975, et que ces résultats constituent le rapport de l'Equipe du Projet,

Après avoir conseillé , conformément au paragraphe 3 de délimitation de ses pouvoirs, le Directeur du Projet sur la méthode à utiliser, et suivi le déroulement des travaux, dont il a été tenu au courant à toutes leurs étapes, et auxquels il a contribué,

Après avoir soigneusement examiné le rapport de l'Equipe du Projet qui lui a été soumis par le Directeur du Projet :

Le Comité du Projet transmet à la Commission des Communautés Européennes son opinion au sujet du rapport.

1)- Le rapport constitue un ensemble valable de recommandations à la Commission, en réponse aux questions contenues dans l'Annexe à la résolution du Conseil mentionnée plus haut.

2)- Le Comité s'associe à l'unanimité à la philosophie fondamentale de ce rapport, qui souligne le besoin d'une vision prospective et qui indique les possibilités de son approche systématique et rationnelle au niveau communautaire. Ceci ne veut pas dire que chacun de ses membres est d'accord avec tous les aspects du rapport : des critiques constructives, d'une nature en partie technique, constitueront un input important pour les travaux futurs à entreprendre.

3)- Le Comité approuve à l'unanimité la recommandation faite dans le rapport, qu'un instrument permanent "EUROPE PLUS TRENTE" soit créé et qu'il soit progressivement développé jusqu'à ce qu'il atteigne sa taille optimale.

4)- Etant donné l'époque actuelle d'évolution rapide qui exige que les décisions politiques soient prises sur la base d'études de prévisions intégrées complètes et détaillées, le Comité insiste auprès de la Commission sur l'urgence de ce problème.

Signé :

: Lord Kennet	: Chairman of the Project Board and Project Director
: Prof. N. Rasmussen	Chairman ad interim of the Project Board for the purpose of formulating the above opinion.

Project Board Members :

Dr. L. Bolköw
Professor A. Buzzati-Traverso
Professor Dr. H.B.G. Casimir
Professor U. Colombo
Professor R. Dahrendorf
Professor Bertrand de Jouvenel
Dr. Alexander King
Dr. Ing. H.H. Koelle
Dr. Max Kohnstamm
Mr. K. Pavitt
Professor P. Piganiol
Professor I. Prigogine
Senator Mary Robinson
Professor R. Saint-Paul
Dr. Ing. J. Seetzen
Professor Dr. H. Thiemann
Professor P. de Wolff

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Voici nos recommandations :

1)- Un instrument de prévision à long terme, EUROPE PLUS TRENTE, devrait être créé pour servir les institutions de la Communauté Européenne et, dans la mesure où ces derniers le désirent, ses gouvernements membres. Il devrait travailler à l'horizon temporel de cinq années et plus.

2)- L'évaluation technologique devrait être menée par l'instrument permanent EUROPE PLUS TRENTE, comme partie intégrante de ses travaux.

3)- Les prévisions devraient être intégrées, ce par quoi nous voulons dire deux choses :
(a) Non pas limitées à un secteur unique, mais embrassant et intégrant tous les secteurs qui ont un rapport

avec le futur à long terme des Communautés Européennes ou avec le problème particulier faisant l'objet de l'examen.
(b) Intégrées dans le processus d'élaboration de la politique des Communautés.

4)- Les prévisions devraient être menées de telle sorte qu'on puisse envisager un ensemble d'objectifs possibles et de moyens utilisables pour les atteindre. On s'abstiendrait de recommander un objectif unique, ou une politique unique de préférence aux autres.

5)- EUROPE PLUS TRENTE devrait adopter une méthode de travail souple et adaptée aux circonstances, en faisant appel à une grande variété de méthodes quantitatives et non quantitatives.

6)- L'instrument devrait fonctionner de trois façons : en rassemblant et en intégrant des travaux faits ailleurs, en passant des contrats et en faisant des recherches par ses propres moyens.

7)- EUROPE PLUS TRENTE devrait avoir, en même temps que des "généralistes" un personnel permanent connaissant les sujets suivants :

L'agriculture, la pêche et la sylviculture
Les structures et les valeurs sociales
L'éducation
La science et la technologie
L'industrie
L'énergie
Les matières premières
L'environnement
Les transports
L'économie et les finances
La défense et le désarmement

La politique et les institutions
L'évaluation technologique

8)- Pour les sujets suivants, EUROPE PLUS TRENTE devrait s'appuyer sur des avis extérieurs :

Le climat
La population
La santé
Les communications.

9)- (a) L'organe directeur d'EUROPE PLUS TRENTE devrait être un Comité de douze membres, nommés par la Commission des Communautés Européennes.

(b) Le personnel d'EUROPE PLUS TRENTE devrait être coiffé par un Directeur, assisté de deux Directeurs Adjoints.

(c) Le personnel devrait s'étoffer progressivement jusqu'à 75 spécialistes diplômés.

(d) La publication des travaux devrait être la règle, sans exclure que certaines études ne soient pas publiées s'il n'y a une bonne raison pour cela.

(e) EUROPE PLUS TRENTE devrait être au service de la Commission Européenne et du Parlement Européen et également, s'ils le désirent, des gouvernements membres. Les relations d'EUROPE PLUS TRENTE avec les institutions de la Communauté devraient rester un objet constant d'examen critique par le Comité d'EUROPE PLUS TRENTE.

(f) Au moins 75 % du financement d'EUROPE PLUS TRENTE devrait provenir de la Commission des Communautés Européennes.

INTRODUCTION GENERALE

LA PREVISION POUR L'EUROPE

Gen.1 Le besoin de prévision pour aider à prendre de bonnes décisions n'est pas nouveau, ni particulier à un pays ou à une culture quelconque. Mais la Communauté Européenne a maintenant un besoin spécialement urgent de prévisions systématiques à moyen et à plus long terme.

Gen.2 La vitesse des changements et l'incertitude de leurs orientations ont rendu plus que jamais la prospective nécessaire pour anticiper les changements, pour préparer des plans en cas d'imprévu, pour s'assurer contre divers dangers et pour aider à modeler le futur dans la mesure du possible. La Communauté en particulier, qui a été créée en réponse à de grands changements de l'environnement européen et international des états membres, doit se servir des meilleures prévisions possibles pour apporter des réponses appropriées aux changements continuels.

Gen.3 Certains des problèmes les plus importants auxquels nous sommes confrontés, (par exemple, l'énergie ou le système monétaire international ou les relations entre les pays développés et en voie de développement), recoupent les responsabilités sectorielles et les domaines de réflexion traditionnels. D'où le besoin d'une prévision systématique et intégrée.

Gen.4 Le monde éclate en face de nous. En raison des évolutions économiques, technologiques et politiques modernes, ce sont des forces mondiales et des facteurs mondiaux qui donnent à nos vies européennes leur forme et parfois les menacent. Si on compare la période de 1914 à 1944

avec le passé récent, il est évident que l'Europe n'est plus à l'origine des impulsions qui modifient et qui affectent le reste du monde, et que de plus en plus elle en devient la victime, comme le montre la crise de l'énergie. En agissant ensemble, les pays européens augmentent leur chance d'exercer une influence sur les évènements mondiaux.

Gen.5 La prévision devrait être une aide à la prise de décision. Le bon prophète n'est pas celui qui a toujours raison, mais celui que les évènements démentissent parce que les gens ont pris au sérieux ses avertissements et agi en conséquence, en évitant par là ce qu'ils craignaient. Si Cassandre avait toujours raison, c'est parce qu'on ne la croyait jamais. Le bon prophète n'est pas celui qui dit, comme Cassandre : "La cité sera prise et mise à sac". Ceci mène soit à l'incrédulité, soit au défaitisme, et la cité sera prise et mise à sac. Le bon prophète dit : "Si nous ne faisons rien, la cité sera prise et mise à sac, au contraire, si nous faisons ceci, cela ou autre chose encore, elle ne le sera pas ... Cela dépend de nous". Pour remplir sa fonction, le bon prophète doit donc être au courant des réalités politiques et jouir de l'attention et de la confiance des responsables de la politique.

Gen.6 Il est évident que la prévision ne sert à rien d'autre qu'à aider la décision et qu'on ne peut pas prendre de décisions rationnelles sans prévision. Mais les deux processus sont de nature différente ; ils devraient être menés par des gens différents, et de fait, ils le sont. Les prévisionnistes se concentreront sur ceux des problèmes à long terme que les pressions immédiates de la politique et du gouvernement ont tendance à éliminer. Mais ils ne doivent pas conseiller quoi faire aux décideurs. Ils doivent seulement mettre en évidence les

conséquences probables des différentes lignes d'action possibles. Si l'on passe outre, et si l'on recommande une chose ou une autre, on quitte la prévision pour rentrer dans le domaine de la politique.

Gen.7 Quelle sorte de prévision sera alors utile à ceux que nous avons élus pour nous gouverner, dans leur processus de prise de décision ? On peut se représenter en esprit l'image du futur comme un cône. Plus nous regardons loin en avant, plus large est l'éventail des possibilités - le cône s'élargit en s'éloignant. Demain ressemblera beaucoup à aujourd'hui, mais après-demain lui ressemblera moins. Plus on regarde loin en avant, plus les possibilités s'élargissent. En dehors du cône, se trouve l'impossible. A l'intérieur, se trouvent toutes les choses susceptibles d'arriver.

Gen.8 L'éventail des possibilités devient très large si l'on se projette en pensée, par exemple, vingt ou trente ans dans le futur. Le travail des prévisionnistes de la Communauté devrait être de se concentrer sur les futurs possibles de la société européenne, et ses relations avec le reste du monde, rationnellement concevables, c'est-à-dire qui pourraient être adoptés comme objectif, en résistant à l'épreuve d'un examen raisonnable.

Gen.9 Pour atteindre des objectifs, il faut adopter des politiques. Plus long est le délai disponible pour atteindre un objectif particulier, plus grand est le choix des diverses politiques et des divers moyens possibles auxquels on peut faire appel pour atteindre l'objectif. Lorsqu'on doit atteindre l'objectif donné à un moment donné, plus nous nous rapprochons de ce moment, (plus nous retardons l'action), plus l'éventail des politiques et des instruments possibles se réduit. On peut se représenter un autre cône, mais qui , cette fois, s'élargit en venant vers nous. Nous avons donc deux cônes qui vont

dans des directions opposées, le cône de choix des objectifs, dont le sommet est maintenant, et la base dans le futur, et le cône du choix des moyens, dont la base est maintenant, et le sommet dans le futur.

Gen.10 L'un des principaux produits d'EUROPE PLUS TRENTE pourrait consister à décrire un certain nombre d'objectifs différents qu'il est possible d'atteindre dans le futur, par exemple dans trente ans ou moins. On mettrait en évidence les incompatibilités entre ces objectifs, et les coûts et les avantages de chacun des objectifs décrits. Les avantages seraient exprimés en termes de biens ou de valeurs sociaux, manifestes pour tous au moment de l'évaluation, telle que la justice, l'harmonie, la qualité de la vie, la richesse réelle, etc ... dont aucun, cela vaut la peine de le noter, n'est précisément quantifiable avec précision. Les coûts seraient actualisés. Nous donnons à cette façon de présenter les choses le nom de téléonomie - aménagement des objectifs-par analogie avec agronomie - aménagement de la terre-. Une téléonomie aurait pour but de rendre aux décideurs européens plus facile le choix d'objectifs et de politiques pour les atteindre. (Voir le diagramme et sa légende).

LA NOTION DE TELEONOMIE

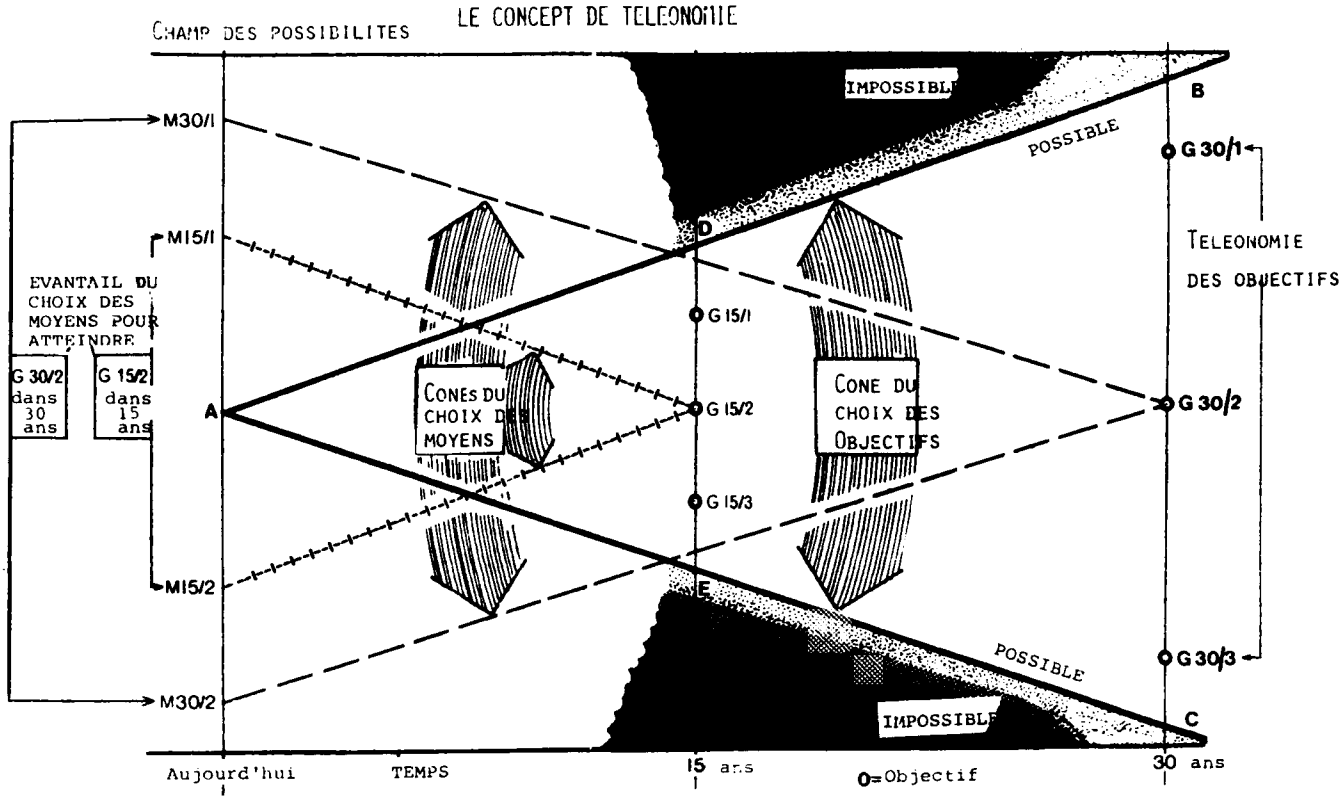

LEGENDE DE LA FIGURE

On considère le futur comme un cône de situations possibles qui s'élargit sans cesse. (Cône du choix des objectifs). Tout ce qui est à l'intérieur du cône ABC est considéré comme possible, et tout ce qui est à l'extérieur, comme impossible.

Les points G30/1, G30/2 et G30/3 se trouvent à l'intérieur des limites de possibilité. Le choix et la description de ces points constituent une téléonomie. Supposons qu'on choisisse le point ou la situation G30/2 comme objectif de la Communauté. Dans ce cas, le cône de choix des moyens (cône pointillé M30/1-G30/2-M30/2) dont le sommet est à l'objectif G30/2 s'élargira en se

projetant vers l'arrière jusqu'à la situation actuelle, définissant l'éventail des moyens possibles qui s'offrent à notre choix, ainsi que le resserrement du cône avec l'avance du temps. Si l'on choisit un objectif à 15 ans, (G15/2) l'éventail des moyens pour l'atteindre est plus étroit que dans le cas d'un but plus éloigné - G30/2. (Cône M15/1 - G15/2 - MI5/2).

Comme le texte l'exprime avec insistance, il ne s'agit que d'un concept, une manière d'imaginer les choses. Dans la vie réelle, le problème du choix des fins et des moyens est beaucoup moins clair comme chacun le sait.

Gen.11 Un grand nombre de techniques particulières de prévision est né aux Etats Unis. Il faut se rappeler que si la compétence "scientifique" des groupes de recherche américains a souvent été d'un niveau élevé, cela ne fut pas toujours le cas pour leur compétence politique, historique et philosophique. On ne doit pas répéter ici les erreurs commises là-bas. On ne devrait en aucun cas limiter la prévision à l'élaboration de ce qui est susceptible d'une expression numérique, quelque soit le talent avec lequel on le fait. La prévision doit également conserver un contact solide et clair avec la réalité politique et sociale, et toute équipe de prévision doit comprendre des gens ayant une expérience, de préférence directe, du rôle de la politique. Les approches quantitatives des universitaires provoquent souvent des "surprises", correspondant à des ruptures qualitatives de courbes quantitatives. Mais ceux qui ont l'expérience des choses humaines et de la politique ont tendance à être moins surpris par la vie, et à penser que c'est celui qui ne regardait pas qui se trouve surpris. Ils savent

que les possédants s'accrochent et que ceux qui n'ont rien cherchent à attraper quelque chose; que les calomniés protestent, que les opprimés se révoltent ; que l'on saisit l'arme qui est la plus proche ; que l'ignorance ne durera pas ; que les changements sont la joie des jeunes et le chagrin des vieillards, et beaucoup de choses de ce genre. Si les prévisions obtenues par les méthodes quantitatives sont contradictoires avec certaines de ces conséquences, ce sont les prévisions qu'il faut alors revoir.

Gen.12 Nous espérons que tout au long de ce rapport, le lecteur gardera en mémoire notre but essentiel : créer un instrument nouveau pour aider les centres de pouvoir des Communautés Européennes à prendre de bonnes décisions dans un monde qu'il est, en grande partie, mais pas complètement, impossible de contrôler.

Gen.13 L'instrument aura un certain coût, et les gens pratiques penseront à la crise économique, à l'inflation, à "l'escalade des dépenses publiques", à la prolifération des institutions, etc ... mais c'est précisément pour réduire la probabilité d'occurrence de ces fléaux qu'EUROPE PLUS TRENTE serait créée. Elle existerait, entre autres, pour prévoir les crises, pour faire des prévisions au sujet des causes sous-jacentes de l'inflation, et en général, pour réduire l'incertitude du futur. Ce sont de courtes vues qui nous ont amenés à nos difficultés actuelles, et c'est maintenant le moment d'avoir des vues plus longues. Il serait paradoxal que la Communauté se juge déjà trop malade pour chercher un remède.

1ère PARTIE - MOYENS ET PROCESSUS

Chapitre 1. La prévision existante au niveau des Communautés Européennes.

I.1.1. Par nature, la Communauté Européenne dépend des prévisions à long terme dans une plus large mesure que les états-nations.

Elle s'est développée et elle continuera à se développer en réponse à l'évolution des besoins des pays membres. La prévision est nécessaire pour anticiper cette évolution des besoins, et pour préparer les diverses politiques possibles pour les satisfaire. L'enchevêtrement croissant des économies des états membres réclame également une prévision de dimension européenne ; car en vérité, il n'y a maintenant pas beaucoup de prévisions à long terme qu'un état membre puisse faire lui-même.

I.1.2. Une recherche sur le futur, à la taille de la Communauté, peut contribuer à la définition d'objectifs en vue de l'évolution ultérieure de l'intégration européenne, ou même de sa stabilisation au point où nous en sommes actuellement, et à la définition des options possibles dans différents domaines de la politique européenne.

I.1.3. Bien que ce soit le Conseil qui fixe les nouveaux objectifs de la Communauté, la Commission joue un rôle important dans le processus de recherche d'objectifs en tant que plaque tournante autour de laquelle s'organise le réseau communautaire de communications. Maintenant que la plupart des objectifs des traités originaux ont été atteints en grande partie, il y a un certain manque d'élan et d'orientation. La Communauté, et la Commission en particulier, ont besoin de la prévision intégrée à long terme pour les aider à fixer de nouveaux objectifs.

I.1.4. On trouve dans le rapport principal une liste des prévisions et des études qui ont été entreprises jusqu'ici par les diverses Directions Générales de la Commission, ou pour leur compte. Ces travaux s'attachent surtout au court et au moyen terme, et ils se limitent à des secteurs particuliers. Les points faibles de ces prévisions, qui sont dûs à des facteurs tels que la non-cohérence des statistiques nationales, les limites des prévisions sectorielles traditionnelles, ou un niveau d'agrégation trop

élevé, se sont souvent combinés à des difficultés rencontrées chez les destinataires : division exagérément rigide entre les Directions Générales, manque de coordination entre les départements, et manque de planification centrale au sein de la Commission.

I.1.5. Comment EUROPE PLUS TRENTE devrait-elle se faire une place dans ce tableau ? On peut trouver un principe général d'articulation dans l'horizon temporel des travaux en question. Lorsque la prévision sectorielle existante est vraiment à court terme, un échange des informations suffirait. Lorsque les travaux sectoriels sont à moyen terme - de un à quatre ans - la coordination devrait être plus poussée, avec une certaine harmonisation des méthodes et l'adoption de certaines hypothèses communes. Quand il s'agit d'un horizon temporel supérieur à quatre ans, les projets en question devraient rejoindre EUROPE PLUS TRENTE. Les travaux pourraient très bien continuer à être menés par les mêmes gens, et même au même endroit, mais en constituant une partie du réseau plus intégré du projet EUROPE PLUS TRENTE tel qu'il est décrit plus loin. Lorsque l'horizon temporel dépasse quatre ou cinq ans, la prévision dans un seul secteur est très peu efficace, puisque tous les secteurs commencent à dépendre les uns des autres.

Chapitre 2. Les moyens de prévision dans les Communautés Européennes

I.2.1. Au cours des dix dernières années, on a vu s'accroître la quantité de prévisions faites dans l'ensemble du monde et dans les gouvernements comme dans l'industrie, en particulier dans les sociétés multinationales. On a donné, dans une annexe du rapport principal, la description détaillée des types de prévisions qui sont

menées dans les pays de la C E E et ailleurs, et des organisations de la Communauté et des pays voisins qui s'occupent de prévision. En gros, les formes que prend la prévision dans les pays de la Communauté se situent entre les pôles d'une centralisation déterministe, comme c'est le cas en Union Soviétique, et de la diversité des initiatives privées, comme aux Etats-Unis. Il est difficile de généraliser, vu la variété considérable des buts et des méthodes d'approche. En outre, l'état des choses ne cesse de changer. EUROPE PLUS TRENTE pourrait jouer un rôle subsidiaire utile en surveillant ce qui se passe dans ce domaine, et en aidant à développer des procédures de prévision plus satisfaisantes.

Chapitre 3. Le processus de prévision

I.3.1. On peut analyser le processus de prévision lui-même en le décomposant en trois parties : les informations d'entrée ou inputs, les méthodes ou les techniques et l'utilisation des résultats.

I.3.2. Les inputs se composent d'informations, données historiques, connaissance de la situation actuelle, lois techniques, plans politiques, etc ... Il est fréquent qu'une prévision doive dépendre d'autres prévisions pour lui fournir les hypothèses qui concernent les variables qui seront, de son point de vue, indépendantes ou exogènes. Les données économiques structurelles, les facteurs non économiques ou sociaux, et les tendances et les évolutions dans les autres parties du monde, sont tout aussi importants que les séries chronologiques statistiques plus familières.

I.3.3. Il faut qu'EUROPE PLUS TRENTE décide de quelles données elle a besoin, et les obtienne. Elle devra négocier pour ces données avec le Bureau Statistique de la Communauté, les services statistiques nationaux et d'autres organismes.

On doit développer l'utilisation des indicateurs sociaux. EUROPE PLUS TRENTE aura également besoin de trouver des modalités de coopération avec les institutions les plus significatives, pour parvenir à la vision d'ensemble du monde, qui est indispensable à l'évaluation du futur de l'Europe.

I.3.4. On peut classer les techniques de prévision suivant les trois principaux buts qu'elles visent ; la projection du passé et du présent dans le futur, l'invention ou la représentation d'une image des états futurs possibles, et enfin l'analyse politique. On a donné, dans le rapport principal, une description des méthodes suivantes :

- extrapolation d'une variable unique (projection)
- courbe enveloppe (projection)
- analyse des faits porteurs d'avenir (projection)
- scénarios (création d'image et de projection)
- méthode Delphi (création d'image et projection)
- brainstorming (création d'image)
- analyse morphologique (création d'image et analyse politique)
- arbre de pertinence (analyse politique)
- analyse coût-avantage (analyse politique)
- rationalisation des choix budgétaires ou PPBS (analyse politique)
- méthode de réseau (analyse politique)
- théorie de la décision (analyse politique)
- fixation et pondération d'objectifs (analyse politique)
- analyse de la valeur (analyse politique)
- analyse des conflits (analyse politique)
- théorie des graphes (projection et analyse politique)
- chaînes de Markov (projection)
- théorie des jeux (projection et analyse politique)
- analyse des effets croisés (projection et analyse politique)
- relations d'inputs-outputs (projections)
- analyses multivariées (projection)
- modèles mathématiques (projection)

- modèles de simulation informatisée (projection et analyse politique)
- méthodes stochastiques (projection)
- modèles de jeu (projection et création d'image)
- technique d'optimisation (projection et analyse politique).

Certaines de ces méthodes sont tenues pour utiles, certaines sont virtuellement inutiles, certaines sont intéressantes mais dangereuses, et beaucoup d'entre elles sont quelque part entre ces extrêmes.

I.3.5. Beaucoup de ces techniques ont été mises au point pour résoudre des problèmes de science militaire ou de science de l'ingénieur. Dans les sciences sociales, la portée des méthodes quantitatives reste très limitée. EUROPE PLUS TRENTE devrait adopter une approche de la prévision souple et évolutive, en employant tout un arsenal de méthodes quantitatives et non quantitatives, plutôt qu'en visant d'entrée de jeu à construire un modèle socio-économique élaboré de l'Europe. Le choix des techniques doit dépendre entre autres choses du genre de problème attaqué, et du but visé par la prévision.

I.3.6. Il faut un dialogue permanent entre les prévisionnistes et leurs clients pour que la prévision soit utilisée de la manière la plus fructueuse. Si le prévisionniste ne peut pas accéder directement au décideur lui-même, toute l'opération est vouée à des accidents de parcours.

I.3.7. De nombreux points, dans le processus d'élaboration d'une politique, nécessitent une interaction entre les prévisionnistes et les responsables politiques :

(i) Lorsque les défauts des politiques en cours commencent à apparaître, afin d'explorer le contexte futur à long terme dans lequel les nouvelles politiques seront en vigueur,

(ii) Lorsqu'on envisage un changement de politique, pour évaluer les coûts ou les avantages des différentes politiques nouvelles possibles,

(iii) Lorsqu'une politique est mise en oeuvre, pour que les prévisionnistes puissent vérifier la précision de leurs prévisions, et tirer un enseignement de l'expérience acquise pendant la mise en place.

I.3.8. Il faut établir le système des communications entre EUROPE PLUS TRENTE et la Commission de sorte que :

(i) Les informations s'échangent à tous les niveaux importants,

(ii) Les transmissions à chaque niveau soient aussi courtes que possible,

(iii) Les producteurs et les destinataires des prévisions aient un accès direct les uns aux autres à tous ces niveaux.

Chapitre 4. L'intégration de la prévision au niveau des Communautés Européennes

I.4.1. On peut parvenir à une prévision communautaire de deux manières : en tirant des prévisions sectorielles nationales, soit des prévisions sectorielles pour la CEE, soit des prévisions nationales globales, et en construisant les prévisions complètes et détaillées pour la CEE, soit sur la base des prévisions sectorielles pour la CEE, soit sur celle des prévisions nationales globales. Etant donné que les Communautés ont leur politique sectorielle propre, c'est la voie qui utilise comme intermédiaire les prévisions sectorielles de la CEE qui est la plus féconde pour leurs desseins, mais l'autre voie peut fournir un moyen de vérification intéressant.

I.4.2. Pour faire une prévision intégrée à long terme qui rende aux Communautés le plus grand service possible, il faut garder à l'esprit certains changements fondamentaux qui sont en cours dans le monde.

I.4.3. L'attente d'une signification sociale des actions

On insiste de plus en plus en Europe Occidentale sur le fait que les politiques des pouvoirs publics devraient apporter une modification réelle aux conditions de vie des gens, d'une manière directe et tangible. Ceci signifie que ceux qui font la politique doivent penser de plus en plus en termes de résultats des politiques plutôt qu'en termes d'argent dépensé, et qu'il faut définir les résultats en termes non monétaires, probablement en faisant appel à des indicateurs sociaux.Ainsi, par exemple, on ne peut pas mesurer la santé d'une population par le montant des dépenses de santé ; il faut utiliser des indicateurs de la santé véritable.

I.4.4. La poussée en faveur d'une plus grande égalité

L'accent se déplace des résultats moyens des politiques vers la distribution réelle des coûts et des avantages entre les diverses nations, les divers groupes et les diverses régions. Avant l'introduction de nouvelles politiques importantes au niveau de la CEE, EUROPE PLUS TRENTE pourrait évaluer la distribution probable de leurs conséquences.

I.4.5. Le caractére systémique des problèmes sociaux

La prévision devrait chercher à mettre en évidence les interactions entre les politiques et leurs effets intentionnels et involontaires sur les divers groupes de gens. Certains des plus importants problèmes ne peuvent pas s'exprimer en termes monétaires.

I.4.6. La perception du monde comme un système

Il faut prendre en considération un nombre de plus en plus grand de facteurs et de conséquences extérieurs à l'Europe.

I.4.7. Les discontinuités de l'évolution sociale

Les discontinuités technologiques, sociales, culturelles, etc ... semblent constituer une autre caractéristique clé de la période actuelle. Ces discontinuités prennent les gens par surprise, parce qu'ils n'ont pas encore adapté leur réflexion à la vitesse accrue des changements. Les "futurs de la recherche" peuvent aider à comprendre les tendances naissantes pour éviter les "surprises" et permettre ainsi la formulation de politiques plus sages.

Accents et priorités

I.4.8. Les études peuvent porter sur : le passé ou le futur (le futur prend sa source dans le passé) ; les processus ou les politiques (les processus sont ce que font les autres, les politiques ce que l'on fait) ; et la Communauté Européenne ou le monde extérieur. Ceci nous donne huit orientations possibles :

	PASSE		FUTUR	
	Intra-Communautaire	Monde Extérieur	Intra-Communautaire	Monde Extérieur
Processus	(1)	(2)	(3)	(4)
Politiques Communautaires	(5)	(6)	(7)	(8)

(1) : Surveillance sociale et autre, en termes de bien-être lorsque cela est possible au sein de la Communauté.
(2) : Surveillance mondiale
(3) : Aspect exploratoire de la prévision) Surtout cône
(4) : Prévision exploratoire du contexte) du choix des objectifs
(5) : Evaluation ex post facto des politiques internes
(6) : Evaluation ex post facto des politiques de l'extérieur
(7) et (8) : Analyse politique proprement dite, combinant la définition des objectifs, l'évaluation des conséquences et le choix des moyens."Téléonomie" dans son ensemble.

I.4.9. Bien qu'EUROPE PLUS TRENTE ne puisse négliger aucune de ces cases, nous suggérons que les travaux se concentrent dans l'ordre de priorité suivant :

(7) et(8) : devrait recevoir la plus grande attention
(1), (3), (4) et (5) : soutien et contexte de (7) et (8)
(2) : trop vaste pour une étude systématique
(6) : encore trop récent pour faire l'objet d'une évaluation.

IIème PARTIE : LES DOMAINES DE LA PREVISION

Chapitre 1. Introduction

II.1.1. Bien que nous ayons fait porter notre insistance sur la prévision intégrée, la logique de l'exposition nous oblige maintenant à envisager séparément les divers domaines de la prévision. La matrice suivante met en évidence les liaisons entre les divers secteurs :

MATRICE

(Actif)		CLIMAT.	POPULATION	AGRICULTURE	SANTE	SOCIETE	EDUCATION	SC. et TECHN.	INDUSTRIE	ENERGIE	MATERIAUX	ENVIRONNEMENT	TRANSPORT	COMMUNICATIONS	ECON. et FIN.	DEFENSE	POLIT. et INST.
(Passif)		2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
CLIMAT	2			0				0	0	0	0	0	0			0	
POPULATION	3	0		0		0		0									0
AGRICULTURE	4				0	0	0		0						0	0	
SANTE	5	0	0	0		0			0	0			0			0	
SOCIETE	6										0						
EDUCATION	7			0	0							0	0			0	
SC. et TECHN.	8			0								0		0			
INDUSTRIE	9		0	0	0									0			
ENERGIE	10	0	0		0	0	0				0					0	
MATERIAUX	11		0			0	0						0	0		0	
ENVIRONNEMENT	12	0			0	0					0						
TRANSPORT	13	0		0	0		0				0					0	
COMMUNICATIONS	14	0	0		0										0		0
ECON. et FIN.	15		0			0						0		0			
DEFENSE	16	0			0					0	0	0	0				
POLIT. et INST.	17		0	0	0			0		0		0					

Cette matrice vise à indiquer l'impact probable des changements dans les secteurs - considérés alors comme "actifs" - qui apparaissent sur la ligne supérieure, sur les secteurs - cette fois considérés comme "passifs" - qui se lisent dans la colonne de gauche.

= impact fort

= impact modéré

= négligeable

L'ordre des paragraphes suivants est arbitraire, ce qui traduit simplement la vérité essentielle de la prévision intégrée : tout dépend de tout le reste, et par conséquent peu importe par où on commence.

Le rapport principal donne trois exemples de la façon dont des exercices particuliers de prévision, d'un genre partiellement intégré, c'est-à-dire au-delà du niveau sectoriel, mais en dessous du niveau "téléonomique", pourraient être entrepris pour répondre à une demande de la Communauté.

Chapitre 2. Le climat

II.2. Il n'est que trop facile de considérer les conditions climatiques comme une chose établie et d'oublier que des changements relativements faibles du climat peuvent influencer considérablement nos vies, par exemple, par l'intermédiaire de pénuries alimentaires dans des régions particulières. Entre 1920 et 1960, les conditions climatiques ont été "bonnes", mais en réalité, il s'agissait d'une période anormale en comparaison avec les cinq ou six siècles précédents, et certains signes semblent montrer que nous retournons maintenant aux conditions de la fin du XIXème siècle, avec des "anomalies" plus fréquentes, et un temps plus "mauvais". Il est urgent de faire appel à des modèles de l'interaction entre l'atmosphère, les océans, les glaces et la terre, pour décrire les effets possibles des évènements naturels imprévisibles, y compris les irruptions volcaniques, les fluctuations des radiations solaires, les fluctuations des glaces antarctiques, etc ... et les effets possibles des impacts involontaires ou intentionnels de l'homme sur le système climatique, y compris la pollution de l'air, les transports supersoniques, les projets d'irrigation, le changement des rivières, etc ...

Etant donné qu'il s'agit d'une tâche mondiale, EUROPE PLUS TRENTE n'aura pas besoin de faire beaucoup de prévisions dans ce domaine. Elle devrait surveiller les études conduites ailleurs, et encourager les plus utiles. Il lui faudra pouvoir faire appel au service d'un ou deux climatologistes ou agrométéorologistes, connaissant bien l'histoire climatique et les relations entre le climat et les récoltes.

Chapitre 3. La population

II.3. Toute prévision destinée à des êtres humains doit tenir compte du nombre de gens pour lesquels on fait des plans et des prévisions, et de la composition et des caractéristiques de la population. Les prévisions démographiques constituent une donnée d'entrée nécessaire à la prévision sociale, économique ou technologique générale, et nous avons besoin de connaître mieux la structure de la population actuelle et les facteurs qui déterminent sa mortalité, sa fertilité et ses migrations. Il se pourrait que, dans le futur, la Communauté soit amenée à élaborer une politique propre, par exemple dans le cas des migrations.

EUROPE PLUS TRENTE devrait avoir la possibilité de faire appel au service à temps partiel d'un ou deux démographes expérimentés. La plus grande partie des travaux sont déjà faits ailleurs, et il suffira qu'EUROPE PLUS TRENTE ait la possibilité d'en faire bon usage. Elle devrait explorer les relations entre la population et la politique dans divers secteurs au niveau communautaire. Parfois, elle pourra être amenée à faire ses propres études prévisionnelles, puisqu'il existe en Europe de nombreuses régions socio-économiques qui se trouvent à cheval sur des frontières nationales.

Chapitre 4. L'agriculture, la pêche et la sylviculture

II.4. La politique agricole commune s'est développée pour des motifs qui sont peut-être devenus moins pressants au cours des années, et elle tient peu compte de ses propres effets sur le reste du monde. Les fameuses montagnes de boeuf et de beurre montrent assez que la prévision a été imparfaite dans ce domaine. En attendant, la mécanisation de l'agriculture la rend vulnérable à d'éventuelles pénuries d'énergie et de matières premières. On voit également se manifester de plus en plus une demande de "produits naturels", et croître l'inquiétude au sujet des effets de l'agriculture moderne sur l'environnement et sur l'écologie. La reconnaissance en droit international de zones économiques exclusives permettra aux gouvernements riverains des mers de gérer efficacement les domaines de pêche au large de leurs côtes, ce qui exigera la formulation d'une politique communautaire dans les eaux de l'Europe Occidentale.

Dans ces secteurs, la prévision orientée sur les choix politiques nécessitera une recherche analytique considérable. L'équipe appropriée au sein d'EUROPE PLUS TRENTE pourrait comprendre environ sept personnes. Elles coopéreraient avec la FAO, l'OCDE, le nouveau Food Research Policy Institute (Institut de recherche en politique alimentaire) à Washington, dont la création a été proposée, et d'autres institutions à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté.

Chapitre 5. La santé

II.5. Les coûts des soins de santé ont tellement augmenté dans les années récentes qu'il faudra, dans le futur, relier plus rigoureusement entre elles les priorités. Dans l'immédiat, il est peu probable qu'apparaissent de nouveaux progrès d'une importance comparable, par exemple, à celui de la pénicilline. Il est plus vraisemblable que

s'amélioreront la prévention des accidents, la prévention et le traitement du cancer, le traitement des maladies mentales et le contrôle des produits chimiques dans l'eau, l'air, les produits alimentaires, les produits pharmaceutiques et les usines. Ceci exige surtout des changements de styles de vie et d'habitudes, portant par exemple sur le tabac, la boisson, et la conduite automobile rapide.

Ce dont les pays de la Communauté ont surtout besoin, c'est d'un accroissement des échanges d'informations, plutôt que d'un alignement sur un modèle unique. La meilleure solution pour EUROPE PLUS TRENTE consisterait à employer à temps partiel un ou plusieurs spécialistes expérimentés des sciences médicales, qui seraient capables de maintenir un large éventail de contacts professionnels.

Chapitre 6. Structures et valeurs sociales

II.6. Les domaines particuliers qui nécessitent une exploration et une réflexion sont les suivants : le vieillissement de la population, le problème de l'engagement professionnel et national, les croyances, les valeurs, la famille, les minorités, la participation des travailleurs au contrôle des entreprises et la modification des fonctions des syndicats. EUROPE PLUS TRENTE devrait comprendre de six à huit personnes qui étudieraient certains de ces domaines, fourniraient des données sociales, développeraient la pratique naissante de la prévision sociale et s'assureraient que l'ensemble des travaux d'EUROPE PLUS TRENTE ne perde pas les réalités sociales de vue. Il serait nécessaire pour cela d'avoir des contacts spéciaux avec les syndicats.

Chapitre 7. L'éducation

II.7. EUROPE PLUS TRENTE devrait s'intéresser aux évolutions institutionnelles dans le système de l'éducation, afin

d'identifier quels changements seraient nécessaires pour l'adapter aux changements possibles de la société européenne et inversement, pour identifier les changements de la société qui risquent d'être la conséquence des structures et des contenus actuels et prévisibles de l'éducation. Le contenu des programmes mérite des études et des comparaisons internationales. On devrait procéder à la collecte permanente des données et des informations déjà éparses ailleurs sur les inscriptions, les tendances des marchés du travail, les changements des préférences, etc ... EUROPE PLUS TRENTE ne devrait probablement pas comprendre plus de deux spécialistes dans ce domaine, mais elle devrait constituer un panel d'experts, pour susciter des apports d'idées nouvelles. La prévision dans le domaine de l'éducation devra rester essentiellement nationale, bien que les migrations internes des enseignants et des enseignés à l'intérieur de la Communauté réclament une certaine prévision internationale, comme l'exige également l'exode des cerveaux, qui va dans le monde entier, des plus pauvres aux plus riches.

Chapitre 8. La science et la technologie

II.8. En tant qu'organisme de soutien pour la recherche et la prévision du CREST (Comité Européen de la Recherche Scientifique et Technologique), EUROPE PLUS TRENTE pourrait examiner qui a profité de la science et de la technologie, quelles sortes de recherches et de développement a donc des chances de profiter à quelle sorte de gens, et quels sont les effets probables des diverses sortes de recherches et de développements entreprises par des états membres particuliers, par les Communautés Européennes en tant que telles, ou ailleurs dans le monde. Bien qu'il soit difficile, et certains diraient impossible, de prévoir les progrès radicaux des sciences fondamentales, la technologie, c'est-à-dire l'application de la science à l'industrie, à l'économie et à la société,

se prête beaucoup mieux à la prévision. Pour alimenter en informations sa prévision sociale et économique, EUROPE PLUS TRENTE devrait se concentrer sur ceux des progrès technologiques qui sont probables, et qui risquent aussi d'exercer une influence profonde sur la société. On peut en donner comme exemple, à l'heure actuelle : la fusion thermo-nucléaire civile, l'exploitation de l'énergie solaire, et la décomposition de l'eau pour obtenir de l'hydrogène ; des moyens bon marché de réaliser des produits alimentaires de synthèse et le laser. Bien entendu, la prévision technologique est constamment entreprise par des sociétés privées ; ce qu'il manque, c'est une telle prévision élaborée au bénéfice de la société dans son ensemble.

EUROPE PLUS TRENTE devrait également essayer d'évaluer de quelle manière les besoins de la société réagiront sur le système scientifique, et quels sont les effets des différents régimes de gouvernement, des subventions et des taxes communautaires sur le processus de l'innovation. Pour mener à bien les tâches précédentes, EUROPE PLUS TRENTE devrait comprendre au moins de cinq à sept spécialistes. Ceux-ci devraient être, sinon dirigés, du moins à même de faire appel aux services de deux personnes, l'une dans les sciences physiques, l'autre dans les sciences de la vie, à qui leurs niveaux permettraient d'accéder à la recherche de pointe menée aux frontières de la connaissance. On devrait faire un usage étendu de groupes opérationnels, d'engagements de durée brève et de travaux contractuels.

Chapitre 9. L'industrie

II.9. Il faudrait orienter la prévision verticale, qui concerne les secteurs industriels isolés ou les groupes de secteurs vers certains secteurs industriels de haute technologie, et vers quelques uns des secteurs classiques

principaux. Les problèmes de prévision horizontaux, c'est-à-dire communs à tous les secteurs ou à la plupart d'entre eux, comprendraient :

- la distribution régionale de l'industrie,
- les besoins en main-d'oeuvre, capitaux et énergie,
- le transfert technologique et le choix des technologies,
- la division mondiale du travail,
- la participation des travailleurs au contrôle des entreprises,
- les relations entre les industries manufacturières et le secteur des services,
- les sociétés multinationales,
- les grandes et les petites entreprises,
- l'humanisation du travail dans l'industrie.

EUROPE PLUS TRENTE devrait comprendre environ dix personnes dont les unes ou les autres posséderaient l'expérience de la politique industrielle, de la politique de recherche et de développement, et de la gestion industrielle, de l'économie industrielle, des syndicats et des associations de consommateurs. Ce sont les mêmes gens qui devraient, avec d'autres, travailler également à l'évaluation technologique. EUROPE PLUS TRENTE organiserait des groupes opérationnels, comprenant des gens qui viendraient de l'industrie elle-même, et qui s'occuperaient de transferts technologiques et d'évaluations technologiques, et éventuellement des gens provenant d'autres organismes engagés dans la même activité. Il faudrait s'assurer d'une large participation syndicale à ces travaux, et l'on devrait concentrer la prévision sur les domaines où une politique communautaire est en train de se développer, ou peut le faire.

Chapitre 10. L'énergie

II.10. On est en train d'entreprendre, à l'heure actuelle, un grand nombre d'études sur l'énergie. Cependant, beaucoup d'entre elles souffrent de nombreux défauts qui les

rendent inutilisables pour la prévision à long terme et pour l'élaboration de politiques. Elles sont souvent trop spécialisées, elles se concentrent sur un combustible particulier et elles ignorent les interactions entre l'énergie et les problèmes socio-économiques généraux. On fait trop souvent appel à de simples corrélations et des problèmes très controversés sont l'objet d'hypothèses discutables. L'horizon temporel va fréquemment du court au moyen terme. La plupart des études extrapolent à partir du présent sans se rendre complètement compte du très vaste champ des solutions qui pourraient apparaître d'ici trente ans.

EUROPE PLUS TRENTE devrait insister sur le long terme, sur les interrelations entre l'énergie et les questions sociales, économiques et politiques, en traitant des domaines tels que l'agriculture, et sur les différentes options et les différents objectifs possibles. Ces travaux comporteraient des activités de "poste d'écoute", la passation de contrats à l'extérieur, des études internes et une collaboration étroite avec d'autres sections d'EUROPE PLUS TRENTE. La "section de l'énergie" d'EUROPE PLUS TRENTE devrait disposer de six à huit personnes qualifiées.

Chapitre 11. Ressources en matières premières

II.11. Même si elle n'a point provoqué de tremblements de terre avec la même violence que la "crise de l'énergie", la situation des matières premières présente cependant une rupture essentielle et présage une ère nouvelle marquée par une instabilité et une incertitude considérables. Dans un sens général, il est plus difficile de faire des prévisions dans le secteur des matières premières que dans celui de l'énergie. Il y a beaucoup plus de matières premières à envisager qu'il n'y a de combustibles, et les ramifications de la technique, du commerce et de la production de chacun d'entre eux peuvent être très complexes.

Les études et les informations existantes sont beaucoup moins avancées que dans le cas de l'énergie.

EUROPE PLUS TRENTE n'aura pas les moyens de procéder aussi vite que dans le cas de l'énergie, à la construction de scénarios couvrant un vaste champ, intégrant de nombreux secteurs et traitant du long terme. Il lui faudra plus de temps pour évaluer les données et les prévisions existantes, et pour développer des prévisions à faible échelle par extrapolation. Elle devrait s'attacher particulièrement à la préparation de prévisions de la demande future et de la disponibilité des matières premières industrielles, en tenant compte de l'influence de la rareté sur les niveaux des prix, des besoins en énergie, des contraintes pesant sur l'environnement, et en concevant éventuellement plusieurs scénarios alternatifs correspondant aux diverses possibilités de substitution. La "section des matières premières" devrait passer, au moins dans les débuts, une fraction considérable de son temps à jouer le rôle de poste d'écoute, et à passer des contrats extérieurs à d'autres institutions. Il lui faudra de 4 à 5 personnes.

Chapitre 12. L'environnement

II.12. L'"environnement" est un sujet très vaste et très hétérogène, qui comprend : l'environnement physique, la biosphère, l'environnement fabriqué par l'homme, c'est-à-dire la planification urbaine et l'aménagement du territoire, et les réponses que la société apporte au défi des problèmes de l'environnement. EUROPE PLUS TRENTE doit s'attacher aux domaines où la Communauté Européenne montre un intérêt évident avec implications concrètes. On pourrait choisir comme point de départ les domaines suivants : les effets économiques et les effets sur l'environnement des différents systèmes possibles de réglementation et de contrôle de la pollution, et la gestion et la protection

de l'environnement marin dans la zone économique exclusive des pays de la Communauté. On aurait besoin de cinq personnes : un expert dans chacun des domaines de la pollution de l'eau, de l'air et de la terre, et deux experts dans la discipline naissante de la planification de l'utilisation des mers.

Chapitre 13. Les transports

II.13. Les modèles de prévisions des transports européens ne peuvent pas se contenter de juxtaposer les diverses prévisions nationales. Les modèles nationaux ne sont pas capables de traiter efficacement les déplacements internationaux : un modèle communautaire fournirait les données externes nécessaires aux modèles nationaux. Pour de nombreuses utilisations, la zone étudiée devra comprendre la totalité de "l'Europe Occidentale" y compris la Yougoslavie, la Grèce et la Turquie.

EUROPE PLUS TRENTE devrait concentrer ses efforts sur le trafic à grande distance et sur les parcours des grandes lignes, c'est-à-dire les liaisons aériennes, les liaisons ferroviaires inter-urbaines, les autoroutes nationales et inter-régionales, les principales voies d'eau et les transbordements. Elle devra collaborer étroitement avec l'étude des transports inter-urbains européens menée à l'OCDE, et avec l'étude prospective des voies d'eau intérieures entreprise par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe à Genève. EUROPE PLUS TRENTE devrait comprendre au moins trois personnes ayant l'expérience de l'analyse des transports.

Chapitre 14. Les communications

II.14. La prévision dans ce domaine n'est pas tant un sujet de prévision technologique que de prévision de la demande. Les besoins en communications dépendront

d'une multitude de facteurs : les politiques industrielles et commerciales, les politiques informatiques, les politiques culturelles et les politiques de l'éducation, ainsi que le degré d'intégration économique, politique et culturel à l'intérieur de la Communauté. A son tour, l'évolution des communications influencera tous ces facteurs. La prévision sera nécessaire pour éviter la réapparition de la congestion et des retards qui caractérisent nos systèmes actuels. Les conditions probables du travail de ceux qui feront fonctionner les systèmes de communications futurs doivent faire l'objet d'une prospective attentive.

EUROPE PLUS TRENTE devrait s'appuyer sur les services d'un ou deux correspondants extérieurs ou de membres à temps partiel, et il faudrait organiser périodiquement des séminaires.

Chapitre 15. L'économie et les finances

II.15 Beaucoup des facteurs que les prévisions nationales doivent traiter comme "données" deviennent des variables dans la prévision et la planification pour la CEE. Cependant, les prévisions et les études économiques envisagent rarement la CEE comme une économie intégrée, avec ses relations structurelles et ses flux propres. Il sera utile de construire une matrice économique et une matrice financière de la CEE, qu'on pourrait utiliser, par exemple, pour évaluer la compatibilité mutuelle des programmes nationaux d'investissements et l'impact des politiques régionales.

C'est peut-être la prévision des structures des prix relatifs dans un nouveau contexte économique qui devrait être traitée en priorité. Les autres questions suivantes sont importantes : les tendances des salaires relatifs, les modes de la division internationale du travail,

les forces centripètes et centrifuges et le rôle des systèmes financiers et des intermédiaires.

Une équipe de dix à quinze économistes serait suffisante pour mener ces études à long terme. Le soutien des offices statistiques nationaux et communautaires sera vital.

Chapitre 16. La défense et le désarmement

II.16. Le but, ici, n'est certainement pas de répéter le genre de prévisions que fait l'OTAN, mais il est impossible de faire des prévisions au sujet de la société en général, sans avoir, comme inputs, des informations relatives à la défense. En particulier, les conséquences de changements possibles des conditions militaires et politiques en Europe et dans le reste du monde, et les conséquences de la technologie et des dépenses de la défense pour les économies nationales sont des faits, et des faits importants dans notre situation politique et économique. Il devrait y avoir, dans l'équipe d' EUROPE PLUS TRENTE, trois spécialistes qui soient bien informés des problèmes de défense et de désarmement.

Chapitre 17. La politique et les institutions

II.17. EUROPE PLUS TRENTE devrait comprendre au moins trois personnes ayant une grande expérience politique, car la prévision dans ce domaine n'est pas tant un problème de techniques qu'un problème de connaissance des institutions politiques et de l'histoire, d'expériences pratiques et de maturité du jugement politique. Les tâches de ces personnes consisteraient à maintenir le reste d'EUROPE PLUS TRENTE ouvert à la réalité politique, à évaluer l'impact sur les institutions politiques des tendances naissantes, à imaginer et à comparer divers plans possibles d'institutions

nouvelles lorsque cela paraîtrait nécessaire, et à ne pas perdre de vue les évolutions politiques à l'extérieur de l'Europe. Dans le rapport principal, les chapitres 10, 11, 15, 16 et 17 de la IIème Partie, insistent spécialement sur la difficulté qu'il y a à dissocier la prospective européenne et la prospective mondiale.

IIIème PARTIE : L'EVALUATION TECHNOLOGIQUE

III. On peut définir l'évaluation technologique (TA : Technology Assessment) comme l'évaluation par avance des effets sur la société, sur l'économie, sur l'environnement et autres, potentiels et involontaires, de l'application des technologies existantes ou prévues. L'évaluation technologique est née du conflit entre la poursuite du progrès technique, et le bien-être de la société ; l'idée en est apparue sous ce nom dans la deuxième moitié des années soixante. On a créé au sein du Congrès, le Bureau Américain d'Evaluation Technologique (U.S. Office of Technology Assessment), et toutes les Agences Fédérales doivent maintenant inclure dans leurs propositions et dans leurs rapports, l'exposé des conséquences pour l'environnement (Environmental impact statements). Le Japon, la Suède, la République Fédérale Allemande, la France et le Royaume Uni ont adopté l'évaluation technologique. On a décrit dans le rapport principal les formes de l'évaluation technologique dans le monde occidental, et les organisations qui font de l'évaluation technologique dans la Communauté et dans certains pays voisins.

Les techniques particulières d'analyse qu'on utilise en évaluation technologique sont très voisines de celles qu'on utilise en prévision.

Si elle était entreprise au niveau des Communautés Européennes, l'évaluation technologique permettrait de tenir compte de l'élément social dans la marche des Communautés vers la coopération économique et devrait

permettre d'éviter une duplication des efforts au niveau national. Etant donné que les effets de nombreuses technologies nouvelles traversent les frontières nationales, il serait souvent nécessaire d'entreprendre une évaluation technologique au niveau international. Devant la force et l'évidence des liaisons qui existent entre l'évaluation technologique et la prévision, nous suggérons qu'EUROPE PLUS TRENTE soit l'instrument d'évaluation technologique des Communautés. L'évaluation technologique suppose un examen des effets de la technologie sur des secteurs qui seront de la compétence d'EUROPE PLUS TRENTE, ainsi que la prévision des progrès de la technologie elle-même. Sept collaborateurs d'EUROPE PLUS TRENTE environ devraient, à tous moments, travailler à des évaluations technologiques.

EUROPE PLUS TRENTE devrait être capable d'offrir des services d'évaluation technologique à la demande de toutes les institutions de la Communauté, y compris la Cour Européenne de Justice, et la Banque Européenne d'Investissements.

IVème PARTIE : EUROPE PLUS TRENTE

Les questions

IV.1. On nous a posé deux questions. La première était la suivante : "Les Communautés Européennes devraient-elles entreprendre une étude, intitulée EUROPE PLUS TRENTE, et concernant les évolutions prévisibles et possibles au cours des trente prochaines années, qui risquent d'influencer la marche de l'Europe ? et dans l'affirmative, est-ce que cette étude permettra en particulier de créer un instrument de prévisions, que l'on puisse remettre à jour en permanence ? " A cette question, nous répondons : Oui. Le reste de ce chapitre décrit cet instrument.

IV.2. La deuxième question était la suivante : "Est-ce que les Communautés Européennes devraient créer leur propre bureau d'évaluation technologique ... ?" A cette question, notre réponse est : Non, un instrument séparé n'est pas nécessaire. Nous pensons que c'est EUROPE PLUS TRENTE qui devrait mener l'évaluation technologique. Les éléments d'une bonne évaluation technologique sont l'analyse et la prospective technologiques, sociales et économiques, et ils seront de toute façon inclus dans les travaux d'EUROPE PLUS TRENTE.

Attributions d'EUROPE PLUS TRENTE

IV.3. Nous proposons les attributions suivantes pour l'instrument permanent EUROPE PLUS TRENTE (sous forme abrégée des conclusions du rapport principal) :

1)- Donner aux Communautés Européennes une aptitude de haut niveau à formuler des prévisions à long terme et d'autres formes de réflexion sur le futur, comme bases pour l'examen des diverses politiques et stratégies possibles, qui comprend :

   a)- la prévision permanente en relation avec les besoins de planification des Communautés ;
   b)- un système d'exploration, de surveillance ou d'alerte rapide ;
   c)- un centre d'information ;
   d)- un système de surveillance des évolutions sociales et apparentées, visant à établir une base de données satisfaisante.

2)- Créer des liaisons dans le monde entier avec d'autres organisations qui mènent des travaux apparentés.

3)- Mener les recherches nécessaires, y compris le développement méthodologique et les évaluations politiques post hoc.

4)- Mener des études à la demande des institutions de la Communauté, des gouvernements membres, ou d'autres agences habilitées.

5)- Entreprendre des évaluations technologiques.

6)- Assurer ces fonctions non seulement à la demande, mais également lorsque le Comité d'EUROPE PLUS TRENTE le juge nécessaire.

Structure

IV.4. On peut décomposer les travaux d'EUROPE PLUS TRENTE en trois parties : le réseau passif, le réseau actif, et l'équipe centrale. Par réseau passif, on entend l'absorption de ce qui se passe ailleurs, la réflexion sur les travaux des autres, et dans la mesure du possible, leur synthèse. Dans le réseau actif, une petite équipe centrale formulerait elle-même les questions à poser, et commanderait ensuite des études à des organisations existantes. Enfin, l'équipe centrale répondrait à certaines des questions, et mènerait elle-même une partie de la recherche, par ses propres moyens.

IV.5. Le réseau passif est nécessaire, mais non pas suffisant, car EUROPE PLUS TRENTE n'exercerait pas d'influence sur le choix des questions, et sur l'angle sous lequel les réponses seraient fournies. Le réseau actif n'offrirait pas le spectre continu de l'expérience nécessaire pour adapter les conseils donnés aux besoins de leurs destinataires. En outre, la prévision intégrée exige, par nature, la disposition de moyens propres. Mais l'approche par réseau actif n'est pas obligatoirement économique eu égard aux coûts des contrats extérieurs.

IV.6. Nous pensons que la bonne solution est une combinaison des trois méthodes de travail. En termes de coûts, et non pas de temps passé, les proportions, lorsqu'

EUROPE PLUS TRENTE fonctionnera à pleine puissance, pourraient être :

réseau passif	:	10 %
réseau actif	:	30 %
moyens internes	:	60 %

Constitution

IV.7. Toute équipe importante de chercheurs a besoin d'un organe de direction pour lui fournir une orientation générale, pour la protéger des attaques politiques, et pour filtrer les demandes qui lui sont faites.

IV.8. EUROPE PLUS TRENTE devrait donc avoir un Comité Directeur qui aurait pour responsabilité de fixer les grandes lignes du programme de travail quelques années à l'avance, de décider des allocations budgétaires et des allocations de personnel aux différents projets, de donner son approbation à la passation de contrats de travaux à l'extérieur, et de filtrer les demandes de travaux à faire provenant des institutions de la Communauté.

IV.9. Le Comité devrait se composer de douze membres, y compris le Président et le Directeur. Trois types de compétences devraient être représentés à ce Conseil : la connaissance de la prévision et de l'évaluation technologique en général, la connaissance des domaines eux-mêmes, objets de la prévision et l'évaluation technologique et l'expérience politique. En dehors du Président, qui s'occuperait particulièrement des relations extérieures d'EUROPE PLUS TRENTE, deux autres membres du Comité devraient avoir une forte expérience politique. Un Vice-Président et deux autres membres devraient être experts en prévisions et en évaluation technologique en général : le deuxième Vice-

Président devrait avoir l'expérience du contrôle financier. Parmi les quatre membres restants du Comité, autres que le Directeur, l'un d'entre eux devrait être expert dans chacun des domaines suivants :

-1- Domaine social, domaine politique, domaine de l'éducation.
-2- Ressources, énergie et environnement.
-3- Sciences, technologie et industrie.
-4- Economie et finances.

IV.10. Il serait plus simple et plus commode que ce soit la Commission des Communautés Européennes qui nomme le Comité après les consultations convenables. Naturellement, il faudrait observer un équilibre raisonnable entre les nationalités. Les membres seraient nommés initialement pour quatre ans, mais après la période initiale de construction progressive, un quart du Comité devrait être remplacé chaque année.

IV.11. Le Directeur devrait être nommé par le Comité, qui aurait également le pouvoir de le licencier. Il devrait siéger avec le Comité, mais sans droit de vote. Peut-être aidé par un petit Comité du Personnel, composé de membres du Comité de Direction, le Directeur devrait engager et licencier les membres du personnel. Il serait assisté par deux Directeurs Adjoints et par un Administrateur.

Le personnel d'EUROPE PLUS TRENTE

IV.12. Bien que la taille d'EUROPE PLUS TRENTE doive dépendre des tâches qui lui seront confiées, il est possible d'identifier une taille minimale viable, et une limite supérieure. Une taille inférieure à trente spécialistes rendrait difficile de garantir de bonnes liaisons avec les réseaux professionnels existants, et de conserver

aux discussions internes le niveau nécessaire pour que leurs résultats soient utiles. Au-delà d'une centaine de spécialistes, le contrôle de la qualité des résultats commencerait à surcharger le personnel de direction. Notre recommandation est donc :

Moins de 30	:	cela ne vaut probablement pas la peine
30 - 50	:	cela vaut la peine, mais cela risque de conduire à des résultats plutôt rudimentaires
50 - 75	:	c'est bien
75 - 100	:	c'est mieux mais pas tellement mieux
Au-delà de 100	:	cela n'est pas nécessaire.

IV.13. L'équipe doit être un mélange de spécialistes et de gens qui, tout en ayant des connaissances de spécialistes, soient également experts dans l'organisation des connaissances des autres. En dehors des universitaires et des fonctionnaires, il faut que soit représentée l'industrie (direction, recherche et syndicats), et la finance. On devrait aussi utiliser du personnel à temps partiel et des groupes opérationnels, comme indiqué dans la deuxième partie de ce rapport.

IV.14. Les membres de l'équipe centrale devront voyager pour découvrir ce qui se passe ailleurs.

IV.15. Pour éviter la stagnation, on devrait s'attacher à la rotation permanente du personnel, en limitant en général les contrats d'embauche entre quatre et six ans pour le personnel spécialisé, une fois que la phase de construction progressive sera terminée.

IV.16. On aura besoin de personnel administratif dans le rapport de 1,5 à 2 personnes par spécialiste. Pour eux, la rotation périodique ne sera pas nécessaire.

IV.17. Malgré le caractère inévitable de divisions spécialisées d'un genre ou d'un autre, il sera essentiel de mélanger les travaux des spécialistes, et les programmes de travail ne devraient jamais suivre un schéma particulièrement ordonné. En fait, il faudrait concevoir le personnel comme une équipe multidisciplinaire et axée sur les problèmes. On devrait se fixer pour objectifs principaux l'analyse et l'intégration globales.

IV.18. La liberté complète des rapports entre EUROPE PLUS TRENTE et les responsables politiques correspondants est le moyen d'éviter que cet organisme ne devienne un objet de suspiscion ou une source d'ennuis.

Les publications

IV.19. Etant donné qu'une grande partie des travaux d'EUROPE PLUS TRENTE seront d'un intérêt considérable pour le public et pour la communauté scientifique, nous recommandons que la publication en soit la règle, mais l'on ne devrait pas exclure que certaines études ne soient pas publiées s'il existe une bonne raison à cela. La décision devrait dépendre du Comité d'EUROPE PLUS TRENTE, après consultation des responsables politiques correspondants.

Les relations avec les institutions de la Communauté et les gouvernements membres.

IV.20. Si bons que soient les travaux d'EUROPE PLUS TRENTE, ils seront perdus si les personnes idoines n'en disposent pas au bon moment. Il ne suffira pas que les résultats écrits d'EUROPE PLUS TRENTE soient disponibles pour ceux qui prennent les décisions ; des contacts personnels sont également nécessaires. Ces contacts devraient être étroits et permanents, mais pas étroits au point de priver EUROPE PLUS TRENTE de l'indépendance intellectuelle qui sera sa justification, ou de l'empêcher de faire son métier.

IV.21. Le Président et le Directeur d'EUROPE PLUS TRENTE devraient avoir un droit d'accès au Président de la Commission des Communautés Européennes et aux Commissaires eux-mêmes, qui devraient inversement avoir le droit de convoquer les premiers. Les membres du personnel d'EUROPE PLUS TRENTE devraient avoir leurs propres contacts avec ceux des fonctionnaires de la Commission que leurs travaux concernent de plus près. Administrativement, EUROPE PLUS TRENTE devrait dépendre de la Commission dans son ensemble.

IV.22. Les mêmes droits d'accès devraient exister entre le Président d'EUROPE PLUS TRENTE et le Président et le Secrétaire Général du Parlement Européen, qu'entre EUROPE PLUS TRENTE et la Commission.

IV.23. Les relations entre EUROPE PLUS TRENTE et le Conseil des Ministres devraient passer par l'intermédiaire de la Commission.

Ces relations devraient faire l'objet d'un examen permanent à la lumière des changements futurs possibles.

IV.24. La Cour de Justice Européenne pourra désirer dans l'avenir demander certaines études à EUROPE PLUS TRENTE.

IV.25. Il pourrait être utile que chacun des gouvernements membres désigne un représentant officiel pour s'occuper de ses contacts avec EUROPE PLUS TRENTE, et il serait certainement utile que ces représentants nationaux se rencontrent de temps en temps dans les locaux d'EUROPE PLUS TRENTE. EUROPE PLUS TRENTE pourrait également jouer le rôle d'un forum de discussions informelles entre les planificateurs à long terme nationaux.

<u>La responsabilité du financement</u>

IV.26. La question de savoir qui paie pour EUROPE PLUS TRENTE est liée à la question de savoir qui a le droit de lui

demander d'entreprendre des travaux que nous envisageons tout d'abord.

IV.27. Ce sont le Conseil et la Commission des Communautés Européennes qui ont exprimé avec précision le besoin de EUROPE PLUS TRENTE. EUROPE PLUS TRENTE devrait donc d'abord, et avant tout, accueillir favorablement les demandes de travaux provenant de la Commission et du Parlement. On devrait aussi admettre les demandes des gouvernements membres, de la Banque Européenne d'Investissements, et plus tard peut-être, d'autres organisations et associations au niveau européen. Le Comité d'EUROPE PLUS TRENTE devrait filtrer les demandes pour assurer une charge de travail régulière.

IV.28. A notre avis, il ne faudrait jamais laisser EUROPE PLUS TRENTE dépendre pour plus d'un quart de ses recettes, de sources autres que la Commission, et la plus grande partie de ce quart devrait provenir de gouvernements membres. Ce n'est qu'en imposant un tel plafond qu'il sera possible d'assurer la sécurité de l'emploi et d'éviter les anxiétés et les dangers professionnels aussi bien que financiers.

IV.29. L'argent qu'EUROPE PLUS TRENTE recevra de la Commission devrait représenter un montant négocié et fixé avec une clause d'inflation, pour un nombre raisonnable d'années, afin de permettre le développement des programmes de prévisions à long terme, dans une atmosphère de confiance. Il faudrait laisser le détail de l'allocation des fonds au Comité d'EUROPE PLUS TRENTE, afin d'assurer au maximum son indépendance académique et professionnelle.

<u>La construction progressive d'EUROPE PLUS TRENTE</u>

IV.30. L'évaluation technologique peut être menée assez rapidement, mais les travaux de prévisions sont, par leur nature même, des travaux à long terme. Il faut beaucoup de

temps pour les faire, et encore plus longtemps pour juger de leur valeur. Nous tenons à ce qu'on donne à EUROPE PLUS TRENTE le temps de démontrer sa valeur, et nous recommandons, par conséquent, qu'on lui garantisse une durée de vie minima de dix ans. A l'issue de ce programme décennal, la Commission, le Parlement et le Conseil ou les centres de pouvoirs quels qu'ils soient à cette époque, devraient évaluer les réalisations et l'utilité d'EUROPE PLUS TRENTE, et décider de mettre ou non en oeuvre un nouveau programme décennal.

IV.31. La période de construction progressive décennale d'EUROPE PLUS TRENTE devrait se diviser en trois phases (voir le Tableau).

PHASE	ANNEE	TRAVAUX
Préparatoire	1 (ou 1-2)	Nomination du Conseil. Choix du Directeur, développement de la structure et du plan de travail, obtention des locaux.
Construction Progressive	2	Embauche de personnel : La prévision commence, forte proportion de travaux du type "poste d'écoute". L'évaluation technologique commence. Organisation de groupes opérationnels.
	3	Embauche de personnel : Les premières prévisions paraissent. Les premières évaluations technologiques paraissent. Les évaluations technologiques continuent à apparaître à partir de maintenant.
	4	Embauche de personnel : La première prévision "téléonomique" paraît. Augmentation de la proportion

PHASE	ANNEE	TRAVAUX
	4	... de travaux sous contrat, et de travaux par les propres moyens.
Construction Progressive	5	Fin de la constitution de l'équipe. Les premières prévisions sont mises à jour.
	6	Le personnel est au complet. La première téléonomie complète paraît. Les prévisions téléonomiques intégrées continuent. Une proportion stable est atteinte entre les travaux par les moyens propres, les contrats et les travaux de poste d'écoute.
Fonctionnement de croisière	7	Tous les travaux sont maintenant complètement intégrés, et l'approche du "double cône" est exploitée complètement.
	8	La seconde téléonomie paraît.
	9	Comme l'année 7.
	10	La troisième téléonomie paraît. La Commission, le Parlement et le Conseil commencent à examiner les résultats et l'utilité d'EUROPE PLUS TRENTE.
	11	L'examen est terminé et les décisions sont prises sur le futur d' EUROPE PLUS TRENTE.

Les coûts

IV.32. En retenant le chiffre de 75 spécialistes, une proportion moyenne de personnel administratif de 1,5 par spécialiste et un montant raisonnable pour les contrats extérieurs, les symposia, les conférences, etc... les coûts annuels seraient alors, après la période quinquennale de construction progressive, de 5,6 millions d'unités de compte, au prix de 1975 (voir pour les détails l'Annexe 4 du rapport principal).

Localisation géographique

IV.33. Nous avons recommandé qu'EUROPE PLUS TRENTE ait des relations étroites avec la Commission des Communautés Européennes, mais ces relations ne devraient pas être trop étroites. EUROPE PLUS TRENTE devrait donc chercher des locaux qui se trouvent entre une et trois heures, porte à porte, des bureaux de la Commission. A moins d'une heure, les gens se rendraient visite de part et d'autre, sans bonne raison. S'il fallait plus de trois heures, cela signifierait que chaque réunion obligerait à rester pour la nuit.